



Mise à jour Opération 1er juillet (2026)

Comité de coordination de santé publique (CCSP)
Loïc Martin-Rouillard, équipe QAI, équipe Logement, DRSP
8 juin 2026

Objectifs de la présentation

1. Informer sur l'opération 1er juillet

- **Services de l'OMHM**

2. Objets d'information :

- **Retour sur 2025**
- **2026 : quoi de neuf**
- **Actions des partenaires**
- **Communications**
- **Actions de SP**

En annexes (outils, ressources web, rappel Loi 65)

3. Recueillir vos besoins

4. Répondre aux questions

Contexte

Situation du logement qui ne s'améliore pas :

- [Taux d'inoccupation faible des logements locatifs](#) (document CMM)
- Les logements pas adaptés aux besoins de la population (inabordables et/ou de taille insuffisante)
- Un parc vieillissant : insalubrité (vermines, moisissures, amiante) comme moyen de rénoviction dans certains secteurs
- Évictions pour non-paiement plus rapides (TAL)

Objectifs de l'opération :

- Renforcer les services d'aide au relogement (SARL) → Opération 1er juillet s'étend à l'année
 - a) *accompagnement dans la recherche de logement,*
 - b) *hébergement temporaire,*
 - c) *aide à la préparation de logements encombrés ou infestés*
- Informer les locataires sur leurs droits et changements aux règlements du TAL
- Objectif commun de tous les partenaires : « Ne laisser personne derrière »

Services de l'OMHM

Volets de services (2025)

Aide aux sinistrés/évacués

Aide au relogement

Aide à la préparation au logement
(salubrité - désencombrement)



EN BREF

2 382 Requêtes
+ 15 %

488 Ménages hébergés
+ 21 %

1 857 Ménages accompagnés
+ 16 %

106 Requêtes d'accompagnement
au niveau de la salubrité

 comparativement à 2024

Services de l'OMHM

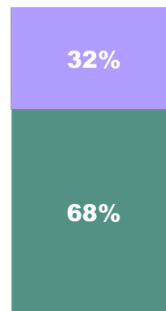
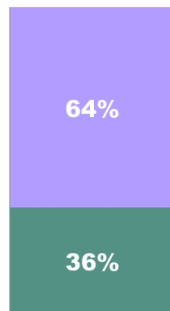
Volets de services (2025)

Aide aux sinistrés/évacués

Aide au relogement

Requêtes

Ménages hébergés



Source : OMHM - Présentation opération 1er Juillet, table des partenaires (2026)

Partenariat OMHM-OBM (depuis 2021)

Référencement vers OBM pour les clientèles vulnérables à risque élevé d'itinérance ([site OBM](#)) :

- Passerelle (service général)
- Ancrêge (service pour les aînés 55+)

**** autre programme pertinent : PETAL : (Prévention des évictions au sein du Tribunal administratif du Québec)**

Retour sur la dernière année (2025) :

Ménages précaires :

- Personnes seules : Hommes > femmes demandent de l'aide (+11% vs 2024)
 - Aînés : 36% des ménages hébergés (besoins de services)
- Familles : ménages monoparentaux > couples (+22% vs 2024)
- + d'accompagnement intensif (re: risque itinérance) (+37% projet Passerelle-OBM)

Constats informels :

- Les gens appellent plus en amont
 - 2026 : Baisse des appels pour accompagnement (-10%)
- Accompagnement avec les ACEF** (nouveau en 2025) : peu d'utilisation des services

**Pour plus de détails sur les clientèles, voir la présentation « Opération 1er Juillet – Table des partenaires » en PJ*

*** ACEF : associations coopératives d'économie familiale*

Rappel : Nouveautés 2025

- Mêmes portes d'entrée : 311 (arrondissements) > 211 (villes liées)
 - Arrondissements et villes liées sont couvertes par les services de l'OMHM
 - **DONC : Villes liées couvertes par tous les services de l'OMHM [Société d'Habitation du Québec (SHQ) doit approuver les demandes]**
 - Personnes hébergées et accompagnées par l'OMHM
- Outils disponibles (voir annexes)
 - Outil de recherche de logements sur le marché privé (réalisé par OMHM)
 - Registre des loyers Vivre en ville
- Nouveaux outils 2025 : Pour la clientèle hébergée et accompagnée
 - Accompagnement des ménages hébergés
- Programme de financement ponctuel des 22 comités logements et associations locataires sur le territoire via le SDIS et RCLALQ (1,5 million \$ sur 32 mois)
 - But : financer les comités logement et association de locataires pour stabiliser la situation des locataires vulnérables

2026 : quoi de neuf

- Logement demeure prioritaire pour la Ville de Montréal
- Hausse du budget : +25% pour 2026-2028 (re : demandes +21% en 2025)
- Particularités :
 - Aide à la gestion des animaux (payant) lors de l'hébergement temporaire



Partenaires et actions

Partenaires principaux	Actions spécifiques dans le cadre de l'opération 1er juillet
OMHM (leadership)	<ul style="list-style-type: none">➤ Aide au relogement (via les appels au 311/211, qui sont ensuite référés au Service de référence de l'OMHM)➤ Service hébergement urgence [sinistre, éviction, reprise de possession et autres]➤ Entreposage et déménagement des biens <p><i>Tjrs disponible pour certaines clientèles : aide à la préparation aux logements</i></p>
Service de l'habitation (Ville Centre) (financement)	<ul style="list-style-type: none">➤ Via le 311 : tri des demandes de soutien (via la grille de critères d'accès à l'Opération 1er juillet) et acheminement des demandes au Service de référence de l'OMHM➤ Approbation des demandes de préparation des logements (pré-extermiation, désencombrement)➤ Inspections pré-relocalisation (dans le contexte d'aide au relogement)➤ Campagne de communication (médias, outils en ligne pour locataires et affichage de proximité)
Arrondissements et villes liées	<ul style="list-style-type: none">➤ Inspections standards en salubrité (si pas de relocalisation envisagée)➤ Coordination avec le RSSS pour situations avec enjeux psychosociaux
Organismes communautaires	<ul style="list-style-type: none">➤ Comités logement : soutien/expertise administrative/juridique des locataires➤ CATAC : expertise-conseil dans cas de TAC



Partenaires et actions

Réseau de la santé et autres partenaires	Actions spécifiques dans le cadre de l'opération 1er juillet
DRSP	➤ Expertise-conseil dans situations d'insalubrité, notamment pour risques environnementaux particuliers (amiante) ou situations complexes
Équipes de SP locales	➤ Coordination avec le réseau municipal-réseau communautaire dans situations complexes
1re ligne (CLSC) [services courants, SAD, prog. santé mentale]	➤ Identification des ménages à risque de perte de logement (pour les référer au 311/211) <ul style="list-style-type: none">○ <i>Note : intervenants et usagers peuvent appeler directement au 311/211</i> ➤ Soutien psycho-social
Autres partenaires (hébergement d'urgence)	➤ Service Incendie Montréal (SIM) : intervention directe en cas de sinistre ➤ Croix-Rouge : hébergement pour les 1res 72h

Communications

Ville de Montréal

- Radio
- Affichage
- Web
- Réseau communautaire : en lien avec le SDIS

DRSP

- Mise à jour et diffusion du [Bottin entre le Réseau de la santé et des services sociaux \(RSSS\), la Ville de Montréal et les villes liées](#)
- Actualité site web DRSP : *Déménagement : précautions nécessaires et ressources pour vous aider (disponible vers la mi-juin)*
- Messages sur réseaux sociaux (*vers fin juin*) : relais de la page web Logement de la VdM

DSGPU

- [Section Opération 1er juillet sur site web CCSMTL](#)
- Selon identification du besoin : Tournée OMHM-CIUSSS pour répondre aux besoins des intervenants + APPR SP

Opération 1er juillet

Opportunités de collaboration RSSS-VdM recensées :

- Encombrement et trouble d'accumulation compulsif (TAC)
- Infestations punaises de lit
- Prévention de la perte de logement (pour les personnes vulnérables)
- Personnes avec problématiques multiples (ex: enjeux de santé mentale)

À VENIR :

- Possibilité d'analyse des données du 211 + OMHM
 - Collaboration entre la DRSP et l'OMHM à développer

Grille 3-1-1

311 – Grille d'admissibilité aux services



Actions de santé publique

Actions demandées

Niveau	Actions
Coordo SP	<ul style="list-style-type: none">➤ Cascader l'information aux équipes de SP et aux équipes d'intervention communautaire➤ Relayer l'information aux directions-programmes pertinentes des CIUSSS pour cascade à leurs équipes (suggestion : SAPA/SAD, Jeunesse, Services généraux et Santé mentale)
Équipes de SP et d'intervention communautaire	<ul style="list-style-type: none">➤ Prendre connaissance de l'opération 1er juillet et des outils partagés➤ Partager l'information pertinente aux partenaires locaux en logement (organismes communautaires, dont les comités logement)
Intervenants de 1re ligne (CLSC)	<ul style="list-style-type: none">➤ Prendre connaissance de l'opération 1er juillet et des outils partagés➤ Lorsque pertinent - Informer les locataires (leurs droits, services disponibles des partenaires) pour prévenir la perte de logement➤ Identifier rapidement les situations complexes d'insalubrité pour les référer aux équipes de SP de leur CIUSSS➤ Prioriser l'aide aux ménages les plus à risque de perdre leur logement



Merci !

Annexes (autres documents pertinents)



Annexe 1 : Outils 1er Juillet *

1. [Présentation de la Table des partenaires \(opération 1er juillet\)](#)
2. [Document résumé \(réalisé par le Service régional en itinérance \[SRI\]\)](#)
3. [Page web du Service régional en itinérance \(SRI\)](#) : voir section Opération 1er juillet

Annexe 2 : Ressources web en logement

>> Outils des partenaires

- Page logement Aide et conseils [Ville de Montréal] : <https://montreal.ca/articles/logement-aide-et-conseils-3775>
- Registre des loyers [Vivre en ville] : <https://registre-des-loyers.ca/fr/qc>
- Outil de recherche de logements [Office municipal d'habitation de Montréal] : <https://www.omhm.qc.ca/fr/demande-de-logement/logements-disponibles-marche-prive>

>> Ressources communautaires

- Old Brewery Mission : <https://www.missionoldbrewery.ca/fr/prevention>
 - Programme Ancrage (intégré à l'aide au relogement de l'OMHM) : programme de liaison pour les ménages de 55 ans et plus à risque de perdre leur logement
 - Programme Passerelle (intégré à l'aide au relogement de l'OMHM) : programme de relogement pour les ménages à très haut risque d'itinérance
 - PETAL : Prévention des évictions au sein du Tribunal administratif du Québec
- Trouver son comité logement (RCLALQ) : <https://rclalq.qc.ca/comites-logement/>

>> Informations concernant le logement :

- [Publication Grands indicateurs logement \(CMM 2024\)](#)

Annexe 3 : Loi 65 (c. 2024) – Loi limitant le droit d'éviction des locataires et renforçant la protection des locataires âgés

Document résumé : https://www.tal.gouv.qc.ca/sites/default/files/projet_loi_65.pdf

- Texte de loi (adopté le 6 juin 2024) : <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-65-43-1.html>

Évictions

- Limitation du droit d'évincer un locataire → **aucune éviction** pour les **motifs d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation** d'un logement
- Un locataire évincé en violation de cette interdiction peut s'adresser au TAL pour réclamer:
 - Une indemnité; des dommages-intérêts pour préjudice subi; des dommages-intérêts punitifs.
- Durée de la Loi 65 : **3 ans** (6 juin 2027), ou 60 jours suivant une déclaration officielle d'un taux d'inoccupation des logements locatifs de **3%** dans l'ensemble des grands centres urbains de la province.
- Exceptions:
 - Partie du territoire soustraite à l'application du PL-65 spécifiquement
 - Éviction en raison d'un **changement d'affectation** ou **cessation des activités** d'une RPA

Annexe 3 : Loi 65 (c. 2024) – Loi limitant le droit d'éviction des locataires et renfonçant la protection des locataires aînés

Aînés :

Interdiction de reprise ou éviction si locataire est:

- âgé de **65 ans ou plus**
- occupe le logement depuis **au moins 10 ans**
- a un **faible revenu**

Exceptions:

- Si le propriétaire est lui-même âgé **65 ans ou plus** et désire le reprendre pour s'y loger.
- Le bénéficiaire de la reprise est âgé de **65 ans ou plus**.
- Il est propriétaire occupant âgé de **65 ans ou plus** et souhaite loger dans le même immeuble que lui, un bénéficiaire âgé de **moins de 65 ans**.